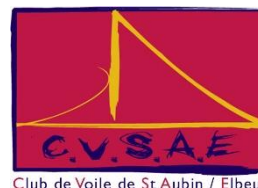


CHAMPIONNAT DE MANCHE EST ILCA FRANCE 2025



Avis de Course

Manche n°4
Régionale ILCA
3 et 4 mai 2025
CVSAE
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs ILCA FRANCE et le règlement du championnat du Manche Est ILCA FRANCE.
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou

accompagnateurs.trices. « Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE :

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, 6 et 4**.

3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard le 2 mai 2025 à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=314>

3.3 Majoration de 10 euros pour les inscriptions passée la date du 26 avril 2025 et si le paiement n'est pas effectué sur le site du club ?

3.4 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- La carte EurILCA 2025 reçue après adhésion à ILCA FRANCE sur sa boîte email. Si non inscrit à ILCA FRANCE se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.html>
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2025.

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- L'attestation d'appartenance à la classe ILCA 2025.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER :

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **25 euros en plan d'eau** par bateau.
- **Plus 10 €** par bateau si préinscription faite après le 25 avril 2025.
- **Paiement en ligne** : <https://www.helloasso.com/associations/cvsae/evenements/manche-est-ilca-n-4>

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 3 mai 2025 de 11h30 à 13h00 salle tribord du CVSAE.

5.2 Contrôle : Adhésion ILCA FRANCE 2025 **obligatoire (sauf club organisateur).**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 3 mai 2025	14h30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 4 mai 2025	10h30	ILCA 7,6 ET 4

Dimanche 4 mai 2025 : Dernier signal d'avertissement : **15h30**.

- **Mise à disposition de barbecue pour le samedi soir, venez avec vos grillades, le club offre les boissons.**
- **Pot de l'amitié prévu à la remise des prix**

6. JAUGE : Non utilisé.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur : [Événements & Régates – CVSAE](#)

8. LES PARCOURS :

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

9. SYSTEME DE PENALITE :

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT :

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX :

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4).
- La 1ère Féminine en ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier master ILCA 6 (à partir de 30 ans), la 1ère Féminine en ILCA 4.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE :

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. ACCOMPAGNATEURS et ENTRAINEURS :

Possibilité de location de newmatic 15CH pour 20€ par jour (soit 40€) essence comprise.

15.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

15.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [***description identification***].

15.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

15.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- **Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord.**
- Une VHF.
- Un couteau.
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée.
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long.
- **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **02 35 87 91 89 - info@cvsae.org**

